



PROJET EDUCATIF

« Sur les chemins de la vie, les racines de l'éducation sont amères, mais ses fruits sont doux ».

Aristote



ASSOCIATION HIPPOCAMPE 976
RUE BOIRA SOILIHU ACOUA 1
97630 ACOUA

✉ : ASS.HIPPOCAMPE976@HOTMAIL.FR

☎ : 0639 94 91 84

Hippocampe



I. Introduction

L'organisateur

Hippocampe 976 est une association départementale à but non lucratif, déclarée sous la loi de 1901 relative au contrat d'association.

Elle est composée de membres actifs, de membres honoraires ou bienfaiteurs et de membres à titre consultatif qui sont les salariés de l'association, intervenant dans ses diverses activités.

L'association Hippocampe 976 met en place des accueils de loisirs dans les communes de Kani-Kéli, Ouangani et d'Acoua. Cela correspond à une forte demande en matière d'accueil collectif de Mineurs, dans ces deux communes. Ces accueils permettent en effet à l'enfant et au jeune de vivre un temps de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente. L'ensemble s'inscrit tout naturellement dans les objectifs statutaires de l'association.

Notre projet éducatif est rédigé pour deux ans. Il pourra être réactualisé chaque année par avenant. Il prend en compte des problématiques sociétaux et des interrogations aux entrées transversales. Il décline notre volonté éducative dans chacun des domaines d'activité de l'Association Hippocampe 976, affirme nos exigences de travail et de réflexion auprès de nos partenaires.

Orientations éducatives

L'enfant d'aujourd'hui sera l'homme de demain. Ces jeunes en construction seront amenés à édifier la société de demain. Notre tâche est de les aider. La place de l'individu dans la société est conditionnée par la qualité de l'apprentissage des normes sociales dispensées par la famille, l'école et les associations en charge des loisirs, principaux lieux de socialisation.

Nous souhaitons défendre les valeurs suivantes :

- * **Promouvoir la citoyenneté chez les jeunes.** Nous souhaitons que les jeunes deviennent des citoyens actifs et responsables (garantir le respect des règles, faciliter l'expression, l'implication dans la vie locale...), par la mise en place d'activités éducatives qui permettent l'épanouissement moral et physique du jeune et sa prise d'autonomie (créativité, projets...), par l'exercice des droits et des devoirs des jeunes, par le respect des principes de laïcité, ainsi que par le respect de soi et des autres.
 - o A chaque début d'accueil collectifs de mineurs, une charte de règle de vie élaborée par les jeunes avec l'encadrement des animateurs. Celle-ci représente des règles vie en communauté que tous doivent respecter. Signée et affichée, chacun se doit de la respecter sous peine de sanction

(exemple : exclusion temporaire ou définitive du centre en fonction de la faute commise).

- A travers nos différents accueils collectifs de mineurs, nous faisons en sorte que les jeunes soient acteurs de leurs temps de vacances. Lors du bilan journalier, Ils ont chacun la parole afin de s'exprimer, donner leur avis sur les différentes activités pratiquées ainsi que d'en proposer eux-même
 - Nous faisons en sorte d'intégrer les jeunes d'origines comoriennes au sein de nos ACM. Ils sont souvent « mis à l'écart de ses structures » à cause de leur statut « sans papier », alors que ce sont des mineurs à part entière, qui ont aussi droit aux vacances et à des activités de loisirs diverses et variés.
- * **La liberté, le respect, l'ouverture à tous sans aucune discrimination raciale, sociale ou religieuse.** Nous mettons en place des actions envers les jeunes comme des adultes. Ouvert à tous en fonction des thématiques (ACM, formation BAFA, formation des bénévoles associatifs...), chacun est libre de participer dans le respect des règles de vie en communauté, des matériels mis à disposition, du personnel....
- Aussi, afin d'intégrer les jeunes d'origines comoriennes au sein de nos ACM, l'équipe permanente de l'association Hippocampe 976 se rend à leur domicile à l'aide de l'adulte relai afin de les présenter l'intérêt des ACM, les activités et les invite aux réunions d'information. Durant ces réunions les parents sont aussi sensibilisés sur le fait que nous accueillons également un jeune en situation de handicap en ACM à Acoua.
- * **Le refus de toute forme de violence.**
La violence est malheureusement omniprésente à Mayotte. En effet, souvent des bagarres inter-villages, inter-quartiers ou inter-établissement scolaires éclatent. A ce titre, l'association Hippocampe 976 souhaite contribuer à la diminution de ce fléau par :
- La sensibilisation des jeunes à la non-violence. Celle-ci est un moyen parmi d'autres que nous utilisons au sein de notre structure. Pour cela, nous animons des séances d'animation de Kin-ball auprès de nombreuses structures socio-éducatives à Mayotte. C'est un sport collectif mixte se présentant comme un mélange de football et de volley- ball.

Ce sport innovant élimine l'individualisme et véhicule l'esprit d'équipe et la coopération. À l'intérieur même de la réglementation, les joueurs ne peuvent faire autrement que coopérer. Aussi, les critiques envers qui que

ce soit ne sont pas permises. Le respect des autres est omniprésent tout au long de la partie. Les séances d'animations sont encadrées par un animateur diplômé en Kin-ball.

- Aussi, depuis plusieurs années, les jeunes du village de Passi-kéli et M'bouini (commune de Kani-kéli). Afin de mettre un terme ce phénomène de violence inter-villages, nous avons mis en place un accueil de loisirs inter-village dans la commune de Kani-kéli. Ceci regroupe justement les jeunes de Passi-kéli, M'bouini et M'ronabéja. Nous pensons que ce moyen les permettra de tisser le lien de vivre ensemble entre les jeunes de ces trois villages.

* **Le droit à tous d'apprendre et de développer ses richesses personnelles**
Nous pensons que les enfants, jeunes et adultes, nous avons tous le droit d'apprendre et de développer des richesses personnelles avec des approches différentes :

- En effet, en formation BAFA nous souhaitons transmettre aux animateurs des connaissances théoriques et pratiques afin d'intervenir d'une manière réfléchie et éducative en ACM. Nous estimons aussi que chacun possède des savoirs différents des uns, et des autres, qu'ils peuvent également partager en temps de formation (travail en ateliers par exemple).
- Nous avons choisi également de transmettre en ACM les savoir-faire ancestraux mahorais, qui se pratiquent de moins en moins sur le territoire. Des connaissances qui sont transmises d'abord aux formateurs qui à leur tour transmettent aux animateurs en formation BAFA, qui à leur tour transmettent aux enfants et jeunes en ACM.
- Parallèlement, nous organisons également la journée des directeurs et d'organiseurs d'ACM en partenariat avec la DJSCS et d'autres partenaires.
- A travers les ACM, les mineurs acquièrent des savoir-faire et savoir-être par des jeux ludiques. C'est ainsi qu'ils développent plusieurs capacités (vivre en société, travailler en groupe, de création, d'expression...).
- Enfin, des associations ont sollicité l'association Hippocampe 976 pour la mise en place des projets associatifs (montage de projet, embauche de salariés, les démarches et obligations en tant qu'employeur... Alors nous avons mis en place des modules de formation des bénévoles associatifs afin de leur permettre d'acquérir des connaissances sur la gestion d'une association.

* **Le respect de l'environnement et l'éducation à l'écocitoyenneté**

Mayotte dispose d'une grande variété de faune et flore (crustacés, baleines, tortues marines, des lémuriers, de nombreuses espèces de plantes protégées...). Cependant, certaines d'entre eux sont menacées et sont en voie de disparition. En effet, avec la culture sur brûlis, de nombreux arbres sont abattus, ce qui engendre non seulement des conséquences sur la survie de ses espèces terrestres mais aussi, à la tombée de la pluie, elle emporte la terre jusqu'au fond du lagon, ce qui déséquilibre aussi la vie des espèces sous-marines.

Egalement, sur le territoire, on trouve encore de nombreux déchets (sac en plastics, canettes, des pneus, morceaux de ferrailles...) qui finissent leur course au pied des palétuviers et même dans le lagon. Ce qui pollue l'habitat des crustacés dans les palétuviers, ce qui tue également ces mangroves. Ces sacs plastiques qui représentent également un danger surtout pour les tortues marines qui s'étouffent en les mangeant en plus des activités de braconnages qui malheureusement se répètent sur l'île.

- Il nous semble alors essentiel de faire prendre conscience aux jeunes que notre environnement est si fragile et qu'il est important de la sauvegarde, de le respecter ainsi que les diverses espèces qui y vivent. Pour cela, au sein de nos ACM nous faisons des randonnées avec des intervenants en forêt, par des observations de différents espèces végétales et animales. Mais aussi des sorties en mer pour observer des espèces marines. Nous envisageons également de faire des actions de sensibilisation pour une sur la protection des tortues à Mayotte avec l'association Oualanga na Gnamba. Nous avons également inclus cette approche à nos formations continues.
 - Des animations sur les palétuviers ainsi que des arbres fruitiers en partenariat avec la Parc Littoral Marin, les Naturalistes ainsi que le Conseil départemental de Mayotte peuvent être mises en place également.
 - Aussi des animations de sensibilisation sur le tri-sélectif avec l'association Eco-Emballages pourront être mises en place surtout avec l'installation des Trios sur l'ensemble de l'île.
 - L'association Hippocampe 976 anime des ateliers de fabrication de papier recyclé auprès des différents structures socio-éducatives du département. A l'aide de vieux journaux, les participants fabriquent une feuille de papier qu'ils peuvent personnaliser. Cette animation sensibilise au recyclage à la problématique et développer la création artistique. Elle fait aussi prendre conscience de l'importance de ne pas couper les arbres.
- * Promouvoir le droit des femmes c'est aussi une des valeurs que l'association Hippocampe 976 souhaite promouvoir au sein de ses structures.

- En effet, l'association Hippocampe 976 a valorisé l'intégration des femmes par l'attribution de poste à responsabilité sur différents secteurs. Exemple : Tafara en tant que Responsable Pôle Animation, Roukia Responsable de l'antenne Sud et Sandie Responsable de l'antenne ASS Hippocampe 976 Centre, sans oublier Habibati qui est secrétaire comptable.

Nous portons une attention particulière sur les recrutements des équipes d'animation en intégrant également des directrices et animatrices

II. Objectifs éducatifs :

Accompagner les jeunes à devenir des citoyens autonomes, épanouis et respectueux et qu'ils trouvent leur place au sein de la société.

↻ Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant et de l'adolescent, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, de créativité, prise de responsabilité...).

↻ Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire son choix.

↻ Favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie.

↻ Favoriser l'entraide et l'expression de la solidarité.

↻ Favoriser la tolérance, l'acceptation de la différence et la reconnaissance de la diversité.

↻ Favoriser l'éducation à l'environnement.

↻ Favoriser l'accès aux pratiques artistiques et culturelles.

↻ Favoriser la rencontre intergénérationnelle

III. Les Moyens:

1) LES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR L'ASSOCIATION POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS:

a) Moyens humains :

L'association engage le personnel d'encadrement nécessaire au fonctionnement des centres.

- Il s'agit des **directeurs (ou directrices)** titulaires du (des) diplôme(s) leurs permettant d'exercer leur fonction à travers l'élaboration du projet pédagogique du centre, la mise en œuvre, le déroulement et l'évaluation de ses structures.

- Pour l'équipe éducative, il s'agit des **Directeurs Adjoint**s et **animateurs** qualifiés, stagiaires ou non qualifiés, en nombre correspondant aux exigences de la législation en vigueur.

- Enfin, les membres du bureau de l'association, concepteurs et organisateurs du projet, pourront, à divers degrés et selon leurs disponibilités, venir en aide à l'équipe de l'accueil de loisirs en cas de besoins ponctuels, liés à l'organisation générale de celui-ci.

En revanche, **le fonctionnement** à l'intérieur des accueils de loisirs, c'est-à-dire **l'accueil des enfants et des jeunes**, l'organisation, la mise en route et le déroulement des **activités**, l'organisation et le déroulement des **sorties**, la **sécurité** dans tous les moments de la vie du centre (activités, sorties, vie quotidienne et moments de transition) ... est de la **responsabilité** de l'équipe du centre, sous l'autorité du (de la) **directeur (trice)**.

b) Les moyens matériels :

Les accueils de loisirs se déroulent à l'école primaire ACOUA 1, et école maternelle de M'tsangadoua, mis à disposition par la municipalité.

Concernant les accueils intervillages, elles se déroulent dans les écoles primaires de la commune de Kani-kéli. Les locaux sont mis à disposition par la commune selon le calendrier prédéfini.

Egalement, les accueils de loisirs multisites de la commune de Ouangani se déroulent à l'école primaire de Kanahi, Barakani stade, Ouangani et école maternelle de Barakani maternelle.

Enfin, l'association organise aussi des séjours de vacances à Mayotte et dans d'autres départements de France avec les jeunes de Mayotte.

Du matériel éducatif et pédagogique pour la mise en œuvre des diverses activités est également prévu, en fonction des besoins exprimés par l'équipe éducative du centre et des disponibilités financières de l'association.

c) Les moyens financiers : L'association Hippocampe 976 dispose pour la mise en place des accueils de loisirs d'une subvention de la CSSM –branche famille, de la Mairie d'Acoua, de Ouangani et Kani-kéli.

D'autres moyens financiers proviennent des participations familiales correspondant au prix établi pour une journée au centre.

2) LES RESPONSABILITES EN ACCUEILS DE LOISIRS:

a) La Tutelle : La surveillance des enfants et adolescents accueillis dans les Accueils de loisirs est confiée aux Préfets et elle s'exerce avec le concours des agents du Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports.

C'est donc la Direction Départementale de la Cohésion Sociale qui est chargée du contrôle et des inspections des Accueils de Loisirs.

b) La responsabilité de l'association : L'association organisatrice est responsable au regard des parents qui lui confient leurs enfants de la sécurité physique et morale de ces enfants. C'est elle qui prend les mesures nécessaires pour cette sécurité. Elle engage et rémunère les directeurs et les personnels éducatifs, en les informant des divers niveaux de cette responsabilité, en s'assurant de leur engagement à l'assumer, pour ce qui les concerne. La bonne connaissance, par le directeur, du projet éducatif de l'association est, notamment, une étape importante de la préparation du centre.

c) La responsabilité des directeurs : C'est eux qui préparent le déroulement du centre, en s'assurant du concours et de l'adhésion de l'équipe d'animation qu'ils choisiront, en collaboration avec l'association organisatrice. Au cours de cette préparation, ils prévoient et organiseront le respect des dispositions légales en matière de **sécurité physique et morale** des enfants confiés aux centres.

3) LES ACTIVITES EN ACCUEILS DE LOISIRS:

L'équipe éducative doit s'efforcer de susciter chez les enfants le choix des activités qui leur plaisent, leur conviennent et peuvent être mises à leur disposition. Ces activités, une fois choisies ou proposées, doivent être préparées pour que tous ceux qui les animeront soient bien conscients :

- des objectifs éducatifs qu'elles permettent d'atteindre.
- des conditions dans lesquelles elles pourront se réaliser (temps - matériel - moyens - aptitudes - compétences ...).

C'est pourquoi, l'association recommande la mise en place d'une activité "liante" autant qu'éducative, se déroulant sur plusieurs jours, voire la totalité du séjour et qui pourrait prendre la forme d'un projet théâtral, musical, ou autre. Un tel élément, côtoyant les autres activités habituelles d'un A.L, présenterait l'avantage d'offrir aux enfants des activités variées, artistiques, manuelles, plastiques, à travers notamment la création de costumes, d'un décor...

De plus, il serait susceptible d'engendrer de l'émulation dans un groupe où la réalisation du projet commun nécessiterait une organisation, une répartition des tâches, mais aussi entraînerait des confrontations, des échanges, du jeu et, finalement, du moins peut-on l'espérer, le plaisir d'aboutir ensemble.

4) LA VIE QUOTIDIENNE :

Les tâches de rangement et de nettoyage indispensables à la fin des activités, ne doivent pas être considérées comme secondaires : elles constituent au contraire pour l'enfant un des aspects importants de l'apprentissage de sa propre autonomie et revêtent, de ce fait, une valeur éducative certaine. Chacun, dans l'équipe éducative,

devra s'efforcer de montrer l'importance de ces moments et la valeur accordée à ces tâches, en y faisant participer les enfants, en étant attentif à leur réalisation.

5) L'EQUIPE EDUCATIVE :

a) les directeurs

A partir du moment où ils ont accepté la charge qui leurs est confiée par l'association qui leurs a recruté, ils deviennent responsables de la réalisation du présent projet éducatif

Pour ce faire :

- ils établissent **le projet pédagogique** des accueils de loisirs qui doit être conforme aux intentions et aux orientations du projet éducatif. Ce projet pédagogique devra également être connu de l'équipe des animateurs qui auront pu discuter de son contenu, recevoir les explications jugées utiles..., et y adhérer.
- ils sont les coordonnateurs de l'équipe d'encadrement.
- ils participent à la formation continue des animateurs pendant les séjours.
- ils s'engagent à respecter les indications de gestion prescrites par l'organisateur pour les séjours considérés.
- ils sont responsables des biens (locaux et matériels des centres).
- ils assurent pendant tous les séjours les relations avec les familles (accueil, information éventuelle...), avec les autorités locales (Mairie, Gendarmerie éventuellement ...).
- ils sont responsables, au regard des parents qui confient leurs enfants aux centres et au regard de l'association, de **la sécurité et de la santé physique et morale des enfants.**

b) les animateurs :

- Ils sont recrutés par le directeur et le Bureau de l'Association.
- Ils doivent connaître l'essentiel des intentions et des orientations du projet éducatif de l'association et y adhérer.
- Ils doivent avoir une connaissance approfondie du projet pédagogique des accueils de loisirs auxquels ils vont participer et bien sûr, y adhérer. C'est ce dernier projet qui doit contenir les indications précises concernant leur travail dans les centres.

- D'une manière générale, ils doivent s'efforcer d'apporter aux enfants les aides, les conseils qui leurs sont nécessaires pour mener à bien leurs activités. Ils doivent se montrer compréhensifs, attentifs, vigilants.
- Cette vigilance doit être de tous les instants pour tout ce qui concerne **la sécurité des enfants**, dans tous les moments de leur vie au centre (activités, sorties à l'extérieur, moments de la vie quotidienne).

6) POUR TOUS LES PERSONNELS DU CENTRE :

Toute violence, physique ou verbale, toute grossièreté, tout geste déplacé ou vulgaire, susceptible de choquer les enfants ou de porter atteinte à leur pudeur sont évidemment strictement interdits aux animateurs comme à tout membre de l'encadrement et du service.

La non observation de cette dernière règle doit entraîner **le départ immédiat** du centre pour la personne qui s'en sera rendue coupable

VI) Critères d'évaluation :

Le présent projet éducatif est décliné par l'équipe d'animation en un projet pédagogique pour l'Accueil sans hébergement. Des projets pédagogiques supplémentaires peuvent être développés pour des accueils ponctuels comme des camps ou des séjours conçus pour travailler plus spécifiquement certains objectifs du projet éducatif ;

Le conseil d'administration de l'association vérifie la pertinence et la cohérence des projets pédagogiques en référence au projet éducatif avant de les valider.

Le projet pédagogique annuel est présenté à l'assemblée générale de l'association réunie au moins une fois par an. A cette occasion, le bilan de la réalisation des objectifs éducatifs est présenté aux familles.

L'évaluation porte sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience ou la conformité avec les intentions de l'association.

Plusieurs éléments peuvent être observés pour réaliser cette évaluation, par exemple :

- Les actions prévues ont-elles été réalisées ?
- Etaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?
- Les objectifs ont-ils été atteints ou non ?
- Les objectifs proposés étaient-ils pertinents au regard du diagnostic (caractéristiques du public, projet éducatif) ?

- Est-ce qu'il y a une cohérence entre les objectifs, la démarche pédagogique et les moyens matériels et humains mis en œuvre ?

Cette évaluation est effectuée au minimum une fois par an, avant l'assemblée générale, mais il est souhaitable qu'elle soit aussi faite après la période estivale. Elle se base sur le retour des parents, l'impression des enfants recueillie au cours de temps de discussion formalisés et le ressenti de l'équipe d'animation.

V. Services d'Urgence & Adresses utiles

<i>Services d'Urgence</i>	
SAMU 15	POLICE 17
POMPIERS 18	ALLO ENFANCE EN DANGER 119
SECOURS EN MER DZAOUZDI 02.69.62.83.90	APPEL D'URGENCE EUROPEEN 112
Gendarmerie M'tsamboro ☎ :02.69.62.13.13 Gendarmerie de Sada ☎ :02.69.62.19.22 Gendarmerie de M'zouazia ☎ :02.69.62.00.40	GENDARMERIE NATIONALE Mamoudzou : 02.69.61.12.16
Centre antipoison de Lyon : 01.40.05.48.48	
<i>Adresses utiles</i>	
Préfecture de Mayotte BP 676 - 97600 Mamoudzou ☎ :02.69.63.50.00	D.J.S.C.S (Direction de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale) ☎ : 0269 61 60 50 Astreinte ☎ :06.39.69.53.11
Conseil Départemental Mayotte 2, rue de l'hôpital BP 101 - 97600 Mamoudzou ☎ : 02.69.64.90.00	D.A.A.F (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Mayotte ☎ : 02.69.62.36.14
D.S.A.J (Direction des Sports et de l'Animation Jeunesse du Conseil Départemental) BP 101 - 97600 Mamoudzou ☎ : 02.69.64.94.00	ARS (Agence régionale de Santé) BP 104 - 97600 Mamoudzou ☎ : 02.69.61.12.25
Caisse de sécurité social de Mayotte	

☎ :02.69.61.91.91	
Mairie de kani-kéli ☎ : 02.69.62.17.31 Service animation MJC Kani-bé : ☎ : 02.69.62.98.97 - Référent. ABDALLAH Madangua ☎ : 06.39.19.18.97 Police municipale ☎ : 06.39.69.71.42	Mairie d'Acoua ☎ : 02.69.62.18.81 Service technique référent : ☎ : 06.39.97.27.16 Police municipale ☎ : 02.69.62.09.67
	Mairie Ouangani : ☎ 02.69.62.15.30 Service politique de la ville : Wadin ☎ : 06.39.26.35.76 Service technique : 06.39.39.94.50 Police Municipale ☎ : 06.39.05.86.84